

Communiqué de presse
29 septembre 2009

info presse : Charles Six-Hubinon
Fédération Royale du Notariat belge
Tél direct : 02/505.08.80 / Gsm : 0475/98.33.03
e-mail : six-hubinon@fednot.be
www.notaire.be - www.notarimmo.be

LES NOTAIRES LANCENT LE NOUVEAU WWW.NOTAIRE.BE

Le tout nouveau site Internet www.notaire.be est mis en ligne ce mardi 29 septembre. Il contient des informations juridiques vulgarisées et non-juridiques. Le citoyen y trouvera la première réponse à ses questions concernant les moments importants de la vie : se marier, cohabiter, divorcer, entreprendre, hériter, donner, vendre, acheter, louer, ... Grâce à un nouvel environnement particulièrement flexible, le site a fortement gagné en dynamisme et en convivialité.

Entièrement repensé

Ce mardi 29 septembre, le nouveau www.notaire.be a été officiellement mis en ligne. Le site des notaires francophones a été entièrement repensé, tant au niveau de la forme que du contenu.

Maître Lorette Rousseau, Présidente du Conseil francophone de la Fédération Royale du Notariat belge : « *Nous ne nous sommes pas contentés de revoir le look & feel du site. La structure a également été entièrement reconsidérée. Dorénavant, le citoyen aura accès par thème à l'information de première ligne relative aux successions, mariage, cohabitations, ventes immobilières, sociétés... ou encore règlements de conflits.* »

Bien que s'adresser à son notaire reste la meilleure formule pour obtenir des conseils à toute situation personnelle, le site offre la première réponse aux questions.

Convivial, interactif et évolutif

L'aspect convivial a été un des principaux soucis du notariat. Les textes sont facilement disponibles à l'impression et la navigation est aisée.

Le site est aussi interactif : les visiteurs ont la possibilité de s'inscrire à une lettre d'information. Ils peuvent également répondre à un sondage. Les réponses permettront d'améliorer le contenu du site, voire apporter un éclairage supplémentaire à une matière. En outre, toute personne peut suggérer une question à ajouter à la liste des FAQ's.

Le nouveau [notaire.be](http://www.notaire.be) a été pensé de façon évolutive. C'est ainsi que dans quelques temps des vidéos viendront enrichir le site.

Mise à jour

Toutes les informations reprises sur www.notaire.be sont régulièrement mises à jour. Le citoyen dispose à chaque moment d'une information actualisée.

Ainsi, le site contient un carnet d'adresses pratique reprenant les coordonnées de l'ensemble des notaires de Belgique, un dictionnaire permettant de se familiariser avec le jargon de la profession, une liste exhaustive des questions les plus souvent posées au notaire ainsi que les offres d'emplois au sein du notariat. Le futur acquéreur trouvera un module de calcul qui l'aidera à estimer ses frais d'achat immobilier. Le citoyen pourra également s'informer des communications officielles (communiqués de presse et les rapports annuels) émanant de la Fédération Royale du Notariat belge. Le « Baromètre des notaires », qui sonde trimestriellement les domaines clés tels la famille, l'immobilier et les sociétés, trouve aussi sa place dans le site sous « actualités et presse ».

A l'heure actuelle, la Belgique compte 1.187 études notariales. 1.410 notaires sont en activité. Il existe déjà 198 associations qui regroupent 422 notaires.

Chaque année, plus de 2,5 millions de personnes franchissent la porte des études notariales pour bénéficier d'un conseil sur mesure ou pour passer un acte.

En 2008, les notaires ont passé 854.912 actes et ont perçus, pour le compte de l'Etat, plus de 3,5 milliards d'euros de droit d'enregistrements.